



Municipalité de
Lavigny

RAPPORT DE GESTION EXERCICE 2023



Version 3
13.05.2024

TABLE DES MATIERES

10	AUTORITES	6
101	CONSEIL COMMUNAL	6
102	MUNICIPALITE	8
15	AFFAIRES CULTURELLES ET AGENDA 21	13
32	FORÊTS	16
33	VIGNES	16
35	BÂTIMENTS	17
4	TRAVAUX	20
42	SERVICE DE L'URBANISME	20
43	ROUTES – CHEMINS COMMUNAUX	28
44	PARCS ET CIMETIERE	29
45	ORDURES MENAGERES – DECHETERIE	29
46	RESEAUX D'EGOUTS - EPURATION	30
5	INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES	31
50	ADMINISTRATION DES ECOLES	31
6	POLICE	33
61	CORPS DE POLICE	33
64	DEFENSE INCENDIE – SDIS ETRAZ REGION	34
65	PROTECTION CIVILE	36
66	DEVELOPPEMENT DURABLE - ENVIRONNEMENT	36
7	AFFAIRES SOCIALES	37
8	SERVICES INDUSTRIELS	37
81	SERVICE DES EAUX	37
83	SERVICE DU GAZ	39

RAPPORT DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL SUR LA GESTION DURANT L'ANNEE 2023

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Conformément aux dispositions des articles 4 et 93c de la Loi du 28 février 1956 relative aux Communes (LC), la Municipalité a le plaisir de présenter ci-dessous son rapport de gestion pour l'année 2023.

Les conclusions en vue de l'approbation formelle de la gestion 2023 sont présentées à la fin du Préavis relatif aux comptes communaux.

L'année 2023 a été particulièrement intense pour la Municipalité, confrontée à la gestion de nombreux projets simultanés. Le suivi du projet de construction du centre du village a monopolisé une grande partie du temps et de l'énergie des membres de la Municipalité. En outre, il a été nécessaire de trouver des locataires pour les nouvelles surfaces commerciales, notamment pour l'épicerie du bâtiment B2 et pour la surface d'activité du bâtiment B1, qui a été retenue pour l'ouverture d'un cabinet médical par l'Ensemble Hospitalier de la Côte.

Face à l'ampleur des tâches, la Municipalité a dû organiser de nombreuses séances complémentaires en plus des séances ordinaires. Parallèlement, elle a dû s'atteler aux projets de réfection des routes et à l'aménagement de la place située devant les nouveaux bâtiments, en plus de gérer les affaires courantes. Les membres de la Municipalité ont œuvré avec détermination et dans un esprit de coopération, de confiance mutuelle et de collégialité. Ils se sont réunis régulièrement et avec enthousiasme tout au long de l'année pour mener à bien les missions qui leur étaient confiées.

Les membres de l'assemblée délibérante, ainsi que ceux de la Municipalité, se sont pleinement engagés dans leurs responsabilités. Les autorités ont mené leurs activités dans des conditions optimales, ce qui s'est reflété dans les résultats financiers de l'exercice 2023, lesquels se sont avérés conformes aux prévisions budgétaires.

Examinons désormais, à travers les différents groupes de comptes, les principaux éléments qui ont caractérisé l'exercice 2023.

Le Conseil communal fut convoqué à cinq reprises pour traiter des différents objets qui lui ont été soumis.

Le Conseil communal est membre de l'Association des Secrétaires des Conseils Communaux et Généraux Vaudois (ASCCGV).

⇒ **Législature 2021-2026**

1er janvier au 30 juin 2023

Présidente	Georgeta Rossier
1^{er} Vice-Président	Guillaume Bultez
2^e Vice-président	Marco Marsella
Secrétaire	Loredana Simone
Scrutateurs	Mélanie Lambelet Virginie Ganz
Suppléants	Agron Berisha Jean-Frédéric Favre Lambelet Mélanie

COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL COMMUNAL

Commission des finances	Hervé Moine Jean-Marc Paul Anne-Laure Gugger Philippe Estiévenart Roman Tarnovsky
--------------------------------	---

Commission de gestion

	Ingrid Ciampi Michèle Salanon Marie-Noëlle Bourgeois Pierre-Yves RoCHAT Christian Jan
Suppléants	Sont nommés pour 5 ans, donc pas de suppléants. En cas de démission, le Conseil procède à une élection d'un nouveau membre.

**Commission communale de recours en matière d'imposition et
Commission communale sur la protection des données**

Ingrid Ciampi
Pierre-Yves RoCHAT
Jean-Frédéric Favre
Christian Jan
Anne-Laure Gugger

***Délégué au conseil intercommunal à l'association scolaire
Aubonne, Gimel, Etoy (ASSAGIE)***

Délégué Jean-Frédéric Favre
Suppléante Virginie Ganz

⇒ **Législature 2021-2026 – Changement au 1^{er} juillet 2023**

1er juillet au 31 décembre 2023

Présidente	Georgeta Rossier
1^{er} Vice-Président	Guillaume Bultez
2^e Vice-président	Marco Marsella
Secrétaire	Loredana Simone
Scrutateurs	Vincent Porchet Benoît Foucault
Suppléants	Jérémy Rossier Christine Sophie Kandaourof

Quant aux commissions permanentes, aucun changement n'est à enregistrer.

Préavis déposés en 2023

N° 1/2023	Comptes de l'exercice 2022 et rapport de gestion
N° 2/2023	Demande de crédit de CHF 818'000.- pour la réfection des captages des sources en Arney
N° 3/2023	Demande de crédit pour l'aménagement de la surface locative du bâtiment 1
N°4/2023	Arrêté d'imposition 2024

N° 5/2023	Adoption du Plan d'Affectation PA RC30 Nord : Plan, règlement du PA RC 30 Nord, rapport 47 OAT
N°6/2023	Budget 2024
N°7/2023	Demande de crédit pour le réaménagement de la place de jeux du Centre du village

Ces préavis ont été acceptés par le Conseil.

102

MUNICIPALITÉ

La Municipalité a siégé à quarante-deux reprises durant l'année écoulée.

Certaines séances se sont tenues en présence de tiers, en avant-séance de Municipalité ou en dehors du lundi soir, jour usuel de la séance de Municipalité.

En dehors des séances de Municipalité, ses membres ont pris part à de nombreuses rencontres en relation avec leurs dicastères respectifs et/ou missions spécifiques, tant à Lavigny qu'à l'extérieur.

La Municipalité s'est déplacée à l'extérieur, lorsque le traitement de dossiers l'exigeait.

De plus, la Municipalité est bien représentée dans les associations intercommunales :

➔ Pour la législature 2021-2026

- Claude Philipona président du CODIR de l'ASSAGIE
- Willy Favre, membre du Conseil exécutif du Réseau Santé La Côte et du Conseil de Fondation de la Fondation La Côte
- Rémy Wulliens, président du COPIL de CJL

Répartition des dicastères et représentations législature 2021-2026

	<i>Dicastères</i>	<i>Représentations</i>
<p>PHILIPONA Claude Syndic</p> <p><i>Remplaçant Rémy Wulliens</i></p>	<p>Administration générale Aménagement du territoire Personnel communal Informatique administrative Finances</p>	<p>ARCAM Conseil administration VALGAZ Assemblée des Syndics du District Fondation Ledig-Rowohlt Présidence CODIR ASSAGIE</p>
<p>WULLIENS Rémy Municipal</p> <p><i>Remplaçante Teodora Laurent</i></p>	<p>Routes Services industriels (eau, gaz) Assainissement, STEP Cadastré SIT Voirie</p>	<p>STEP ERM Délégué VALGAZ CARRE SEFA Romande Energie Carto-Jura-Léman (CJL)</p>
<p>FAVRE WILLY Vice-Syndic jusqu'au 30 juin 2023 Municipal</p> <p><i>Remplaçante Cathy Zanola Rossier</i></p>	<p>Communication (site internet, newsletter, publication, tout ménage, Paroisse) Sécurité (Police, Défense incendie SDIS, PCi) Affaires sociales (ARASMAC) Ecoles (Patrouilleurs, délégué ASSAGIE) Petite enfance (Pomme Cannelle)</p>	<p>ARASMAC AJEMA CSR Entrée de Secours PROFA Espace Prévention Association du Relais Pro Senectute OMSV EHC Couvaloup 12 Pomme-Cannelle Délégué ASSAGIE SDIS PCi</p>
<p>LAURENT Teodora Vice-Syndique dès le 1^{er} juillet 2023 Municipale</p> <p><i>Remplaçant Claude Philipona</i></p>	<p>Police des constructions Bâtiments communaux</p>	
<p>ZANOLA ROSSIER CATHY Municipale</p> <p><i>Remplaçant Willy Favre</i></p>	<p>Développement durable Activités culturelles et sportives Sociétés locales Transports, Mobilité Gestion des déchets Domaines, places de jeux</p>	<p>ADIREM, tourisme Agenda 21 VALORSA CRIDEC APFTB</p>

Personnel communal

Le personnel communal se compose de deux personnes. Nous tenons à remercier très chaleureusement ces personnes compétentes pour le travail effectué et leur engagement sans faille au service de notre communauté.

Greffé municipal : Mme Annette Magnollay

Pour rappel, les principales tâches dévolues au Greffé municipal, qui dépend de l'Administration générale, placée sous la direction du Syndic, sont les suivantes :

- Secrétariat de la Municipalité
- Politique d'information et de communication
- Information et coordination des services communaux
- Actes émanant de la Municipalité
- Naturalisation suisse, facilitée ou ordinaire et octroi de la bourgeoisie
- Relations intercommunales (conférences intermunicipales)
- Relations avec les départements cantonaux et la Préfecture du district
- Suivi administratif des activités et décisions du Conseil communal
- Publications communales et rapport de gestion
- Réceptions et manifestations placées sous l'égide de la Municipalité
- Archives communales et archives historiques
- Réservation des salles communales
- Coordination des activités culturelles et associatives
- Tombolas, lotos, permis temporaires

L'administration communale est membre de l'Association vaudoise des secrétaires municipaux (AVSM).

Bourse et Contrôle des habitants : M. Pierre-Olivier Rossier

Les tâches principales de la bourse sont les suivantes :

- Comptabilité générale, la caisse
- Comptabilité des débiteurs et créanciers
- Facturation (taxes, vin, impôt foncier, évacuation des eaux, déchets, etc.)

- Gestion des salaires
- Gestion du portefeuille des assurances
- Contentieux

Les tâches principales du contrôle des habitants sont les suivantes :

- Tenue du registre des habitants
- Procédures liées aux titres de séjour et d'établissement pour les étrangers
- Etablissement d'attestations diverses
- Etablissement des cartes d'identité
- Tenue du registre des chiens
- Rôle des électeurs, élections et votations, vote par correspondance,
- Validation des signatures lors d'initiatives et de référendums

Intendance des bâtiments et entretien

M. [Joachim Fernandes](#), employé du Domaine des Remans s'occupe des tâches d'intendance, et la [Famille Rossier et ses employés](#) (Domaine des Remans), de la gestion hivernale, du soutien à la Commune lors de manifestations, du lavage des fontaines, etc.

La Commune s'appuie également sur [M. Denis Delapierre](#) pour diverses tâches en lien avec l'entretien des domaines et espaces verts, le cimetière, et la gestion de l'Inforadar.

Service des eaux et du gaz

M. [Samuel Rossier](#) est employé au titre de fontainier. Sa mission est le contrôle des zones de captage, le contrôle général et entretien du réservoir et de la station de pompage, le suivi et l'entretien des bornes hydrantes. De plus, il relève les compteurs eau et gaz. Il a été fortement sollicité durant l'année écoulée dans le cadre des gros travaux entrepris aux sources d'Arney et au Réservoir de la Quatronesse. Qu'il en soit chaleureusement remercié.

Les entreprises qui collaborent et aident au bon fonctionnement de la Commune sont l'entreprise Bolliger et l'Institution de Lavigny.

Police communale

Avec l'introduction du règlement communal sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit sur la voie publique,

la Municipalité a engagé sous mandat [M. Guillaume Blanc](#) au titre de contractuel. Sa mission est de contrôler le respect et la bonne application dudit règlement.

Suivi du projet de constructions au centre du village

Compte tenu de l'ampleur de la tâche de suivi des constructions au centre du village, la Municipalité a été soutenue par [M. Christian Grin](#). En tant qu'ancien Municipal ayant été l'un des membres du collège à l'origine du projet, il connaissait parfaitement l'historique du dossier, ce qui a grandement contribué à faciliter le bon déroulement des travaux. Il a accompagné ou représenté la Municipalité lors de certaines séances, et a assuré le suivi et la coordination de certains travaux, y compris ceux de la Rue de l'Église 9.

Informatique Site internet communal

Le site internet de la Commune de Lavigny a été entièrement refait en 2023, dans le but de le rendre plus agréable à utiliser. Il permet d'accéder rapidement et simplement aux informations utiles, notamment pour les nouveaux habitants. Par ailleurs, des tout-ménages réguliers sont adressés aux habitants.

Service de la population Statistiques de la population

Au 31 décembre 2023, la population de Lavigny était de 1052 habitants (1038 en 2022) et se composait ainsi :

Année	Suisse					Etrangers					Total
	Hommes		Femmes		H+F	Hommes		Femmes		H+F	
	Total	dont 0-15	Total	dont 0-15		Total	dont 0-15	Total	dont 0-15		
2023	387	72	396	52	783	150	28	119	29	269	1052
2022	387	81	388	64	775	147	33	116	22	263	1038
2021	383	75	389	59	772	143	30	111	19	254	1026
2020	366	73	384	68	750	142	31	116	24	258	1008
2019	361	70	381	71	742	136	30	114	24	250	992

Naissances

Durant cette année, cinq naissances ont été inscrites (10 en 2022).

Décès

Nous avons une pensée de sympathie pour les familles de la personne décédée en 2023 (5 en 2022).

Naturalisations

6 habitant(e)s ont obtenu la nationalité suisse en 2023 (7 en 2022). Plusieurs dossiers sont toujours en cours.

Transports publics

Dans le cadre de plusieurs projets régionaux, la Municipalité a poursuivi le développement des transports publics, tout au long de l'année 2023. Ces études devraient permettre une augmentation du nombre de courses sur les lignes de bus existantes d'ici

décembre 2024, ainsi qu'à terme une liaison directe vers Aubonne et la gare d'Allaman afin d'améliorer les dessertes en direction de Nyon et Genève.

Pick-e-Bike



Depuis deux ans, la Commune fait partie du réseau de vélos électriques en libre-service Pick-e-Bike. Cette offre est grandement appréciée par la population villageoise et plus particulièrement chez les jeunes cherchant des correspondances plus fréquentes pour les gares d'Etoy, Allaman et Yens en direction de Lausanne ou Genève.

15



AFFAIRES CULTURELLES ET AGENDA 21

Durant l'année écoulée, plusieurs activités et actions ont pu être organisées, parfois avec l'aide de la Commission Agenda 21, dans le cadre du programme communal qui vise entre autres à favoriser les échanges au sein de la population du village.

Le 25 mars a eu lieu le Coup de Balai annuel. Après un bon petit-déjeuner, les participants se sont divisés en groupes pour sillonner le territoire communal à la recherche des déchets abandonnés. Une quantité importante de déchets (anciens et nouveaux) a été trouvée sur le sentier des Vaux, sur le côté versant de la rivière de l'Aubonne. Il avait alors été décidé de reprendre le travail laissé en plan l'année suivante. De plus, grâce à la participation de la Commission Agenda 21, certains enfants se sont attelés au tri de la boîte d'échange (troc) de la déchèterie. Un bel apéritif s'en est suivi pour le plaisir de tous après une belle matinée de labeur.

Mardi 4 avril, la Marche Bleue s'est arrêtée dans notre village. Partie de Genève le 1er avril, la Marche Bleue a parcouru 224 kilomètres à travers la Suisse romande pour appeler la Suisse à "prendre des mesures urgentes pour réduire drastiquement ses émissions de gaz à effet de serre". Pour l'étape Rolle – Etoy, une pause avait été prévue dans notre Commune, sur la Place de

l'Eglise, mais une bise à décorner les bœufs a eu raison de ce planning initial. C'est finalement à la Maison de Commune que les marcheurs se sont arrêtés avant de repartir en direction d'Etoy où ils ont passé la nuit. Une petite présentation de notre commune leur a exposée et Forvé Café, torréfacteur villageois, leur a proposé de déguster ses produits. Brigitte, notre épicière, a servi le thé, offert par la Commune, et ce fut une agréable fin d'après-midi d'avril.

La Fanfare de Saint-Livres nous a fait à nouveau l'honneur de jouer dans notre Commune le vendredi 2 juin. Une soixantaine de villageois sont venus les écouter sur la Place du Milliaire. Le concert a été suivi d'un apéritif offert par la Municipalité. Nous espérons pouvoir les accueillir à nouveau en 2024 et peut-être aurons-nous la chance de les entendre sur la nouvelle place villageoise.

Le 31 juillet a eu lieu notre Fête Nationale. L'organisation du repas et la tenue de la buvette ont été assurées par des membres du Conseil Communal que nous remercions vivement. M. Alexandre Bertoud, Conseiller national PLR, invité pour l'occasion, nous a fait l'honneur d'un discours. La Commission Agenda 21 s'est chargée du concours de lampions des enfants et la remise des prix. De plus, un petit tournoi de pétanque a également été organisé par la commission que nous remercions chaleureusement. Nous n'avons malheureusement pas pu faire le traditionnel feu du 1er Août, vu la sécheresse de la période estivale.



Le 29 octobre, ce fut non seulement le passage à l'heure d'hiver, mais également la journée d'inauguration « Bancs pour mon Village ». En effet, après que le Groupement forestier de Ballens-Mollens, dont la Commune est membre, ait installé une série de bancs au printemps, puis le solde en automne, le moment était enfin venu de les inaugurer. Pour mémoire, c'est à la suite d'un appel à projet « Solidarité locale » de la Fondation Leenaards, lancé en 2022, que la Municipalité et sa commission Agenda 21 ont fait murir l'idée. Une partie de ces bancs a été sponsorisée par des entreprises locales, l'autre partie par la Fondation Leenaards, et la pose par la Commune. Lors de l'inauguration, le Petit Train Touristique de Morges avait été engagé pour la matinée, afin de faire le tour du circuit des bancs. Petits et grands ont pu largement en profiter. Aussi, la Commission Agenda 21 avait préparé en amont un rallye pour la population, permettant de passer à chaque banc afin de trouver le mot clé qui allait permettre de recevoir une raclette gratuite au repas. D'autre part, tous les aînés ont reçu un bon pour la raclette, dessert et boisson. Il est à rappeler, que ces derniers avaient été sollicités lors de la sortie 2022 aux Salines de Bex, afin qu'ils indiquent sur plan (reçu préalablement dans le car) l'endroit le plus approprié pour y installer un banc. Ce fut une magnifique journée avec une belle participation de la population.





Nous tenons à remercier la Commission Agenda 21 et les bénévoles, les propriétaires pour leur accord d'installer un ou plusieurs bancs sur leur parcelle, les entreprises locales et bien entendu la Fondation Leenaards, sans lesquels ce projet n'aurait pas pu voir le jour.

Enfin, pour clore l'année, le Chemin de l'Avent a été à nouveau organisé. De nombreux habitant.e.s y ont participé soit en organisant une rencontre, soit en étant simplement présents. Le passage du Père Noël avec son âne a eu lieu le samedi 16 décembre. Les Mères Noël nous ont fait le plaisir de titiller une fois de plus nos papilles avec leur succulente soupe aux pois. Comme à l'accoutumée le traditionnel vin chaud a réchauffé ceux qui étaient venus passer un moment sur la place de l'Eglise, sous une tente avec un magnifique coucher de soleil. Les enfants ont quant à eux pu prendre quelques photos avec le Père Noël avant d'aller écouter un conte dans l'église même. Merci aux Mère Noël et aux divers bénévoles.

Jardins communaux Les jardins communaux proposés à la population sur une parcelle communale ont permis à quelques familles, de cultiver légumes et fruits. Cependant, nous n'avons pas remplacé les résiliations de contrats étant donné que la parcelle attribuée aux jardins communaux est destinée aux nouvelles constructions du PA RC30 Nord. Un nouvel espace sera proposé aux jardiniers au printemps 2025. Par ailleurs, les écoles de la Commune ont fait une demande à la Municipalité pour un potager scolaire. Un espace leur a été réservé entre la garderie Pomme Cannelle et la salle polyvalente. Les enseignantes prévoient un atelier participatif avec les élèves et leurs parents au printemps 2024.

Sociétés Locales



L'Amicale de la Pompe à Bras

Comme évoqué l'année passée, l'Amicale de la Pompe à Bras a l'utilisation de l'ancien local des pompiers, qui est dorénavant le local communal de la voirie. Le local est partagé pour les besoins de la Commune (entreposage et stockage divers) et l'Amicale de la Pompe à Bras, mais les surfaces n'ont pas encore été définies.

FC Lavigny

2023 a été une année difficile pour le FC Lavigny. En effet, la société a failli être dissoute. Toutefois, le club a pu être sauvé in extremis grâce à quelques anciens membres du club motivés, habitant la région. Il semble que les actions entreprises vont permettre la reprise du championnat pour 2024-2025.

Label Cité énergie

Labélisée depuis fin 2020, le programme de politique énergétique « *Stratégie énergétique communale et Plan d'actions 2020-2024* »

Tourisme

arrive à échéance à la fin de l'année 2024. Aussi, 2024 sera vouée à renouveler les engagements communaux en la matière.

Notre Commune fait partie de l'Association Morges Tourisme, qui développe le tourisme dans le District et essaye de promouvoir notre Région autour de différents axes.

3

DOMAINES – BÂTIMENTS

32

FORÊTS



Dans le cadre du projet des captages des sources en Arney, le groupement forestier Ballens-Mollens a été fortement présent tout au long des travaux. Par ailleurs, il a été fait appel au garde-forestier pour diverses situations, telles que l'utilisation ou aménagement illégal de parcelles par leur propriétaire. Pour résoudre ces situations, la Commune peut compter sur la collaboration et l'appui du garde forestier, M. Nicolas Bresch,

33

VIGNES

P.412 L'Oseleire

La propriétaire de la parcelle 412 a approché la Commune, afin de lui faire part de son souhait de lui vendre sa parcelle et connaître son intérêt à la racheter. La même démarche a été effectuée auprès du fermier qui n'a pas donné suite à la proposition. D'une surface de 1'168 m², elle se compose de 610 m² de forêt et 558 m² de vigne. La parcelle se situant à côté de l'une de ses parcelles (P.414), la Municipalité a décidé de l'acheter et c'est devant notaire, le 24 avril 2023, que la Commune en a fait son acquisition.

La Maison du Moulin Sàrl

Cette société, mise en faillite en 2021, a abandonné depuis lors l'entretien de ses parcelles 336, 337, 339, 340, 341, 343, 359, 365, 403, 624. Chardons et cirses ont envahi lesdites parcelles et leur état sanitaire ont fait l'objet d'un signalement à la Commune par les propriétaires voisins ayant reçu un courrier de la Direction de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV) pour combattre ces plantes indésirables. A la suite de nombreuses interventions auprès de la DGAV, du préposé à la culture des champs, et de l'Office des Poursuites et Faillites, la Commune a obtenu un accord pour assainir ces parcelles (arrachage des chardons/cirses et remise en état) par l'Office des Poursuites et faillites. Tous les frais ont été pris en charge par la masse en faillite. Dans le cas où ces parcelles n'auraient pas trouvé acquéreur pour l'année 2024, les frais d'entretien seront à nouveau pris en charge par l'Office des Poursuites et faillites selon accord.

Conciergerie

Les nettoyages et conciergerie sont toujours suivis de près. La Commune a poursuivi ses relations de travail avec l'entreprise de nettoyage actuelle.

Location des salles communales

Avec la fin des restrictions liées à la pandémie sanitaire, les événements et fêtes ont repris. Cette année, il est à noter tout particulièrement une demande importante pour la location de la buvette du foot pour des fêtes de familles et d'amis. La salle du Conseil communal qui a laissé sa place transitoirement à l'épicerie est toujours sollicitée et pourra à nouveau être louée une fois la construction du bâtiment accueillant la nouvelle épicerie achevée.

	Maison de Commune	Carnotzet	Eglise	Salle de l' église	Salle polyvalente	Buvette du foot
Habitants / Privés			2		20	17
Sociétés locales		1				2
Institution						
Alliance missionnaire						
Pomme-Cannelle						
Paroisse / Cultes avec garderie/ Eglise réformée				1		1
Conseil et Commissions	12	6			6	
Municipalité	2	4			5	
Votations					3	
Concerts					1	
Entreprises / fondations/ associations	1				6	2
Chantier centre village		16				
Totaux	15	27	2	1	41	22

Soit 108 locations (107 en 2022, 68 en 2021, 38 en 2020, 143 en 2019, 140 en 2018).

*Buvette du foot*

A noter que durant la première semaine de juillet, depuis la fin du COVID, le cirque Vijoli revient chaque année dispenser son camp de cirque pour les enfants dès 7 ans révolus et utilise les salles de gym et de rythmique.

L'année 2023 a été marquée par la reprise d'organisation de festivité et la buvette a pu à nouveau être louée ; en revanche, le FC Lavigny ne l'a pas utilisée lors de leur match à domicile.

Auberge



L'Auberge est tenue par la famille Yerli depuis 2020. De manière générale, sa cuisine est créative et appréciée par la clientèle. Comme évoqué dans le rapport de gestion 2022, l'affluence de l'après-midi (14h30-17h00) étant faible durant la période hivernale, la Municipalité a donné son accord pour la fermeture de cette plage horaire de novembre à mi-avril.

Cette année, le lave-linge de l'auberge a dû être remplacé. En effet après quelques réparations de plus en plus fréquentes, ces coûts devenaient trop importants et un remplacement était inévitable.

Maison de Commune



Pour cette troisième année de cohabitation entre l'administration et l'épicerie, les relations et collaborations sont excellentes et la vie de l'épicerie amène de l'animation au sein de la Maison de Commune.

Epicerie

L'installation provisoire de l'épicerie et du bureau de poste dans la Maison de Commune reste une bonne décision. Son rôle de magasin de proximité, de service à la population et de liens sociaux, est dorénavant bien ancré et apprécié tant par les villageois.es que par les habitant.es des communes voisines.

Abri PC

Les travaux demandés par la Protection Civile ont été effectués, et il a été procédé à des rafraichissements et nettoyages sanitaires, ainsi que les nettoyages des sauts de loup.

Le groupe de musique de rock utilise toujours l'abri PC pour ses répétitions 1 à 2 fois par semaine.

Maison Rue de l'Eglise 9

Il est prévu des travaux d'isolation de la façade Nord de la maison et l'installation d'un cabanon de rangement pour 2024.

Salle polyvalente

Cette salle est bien occupée tant par les cours d'éducation physique dispensés dans le cadre de l'école que par les sociétés sportives pour leurs entraînements. Il est à relever également que la salle de rythmique est utilisée pour les séances du Conseil communal, les votations et leur dépouillement et des séances organisées par la Commune dans l'attente de retrouver la salle de la Maison de Commune après le déménagement de l'épicerie dans ses nouveaux locaux.

Au niveau du bâtiment, il a été enregistré différentes déficiences telles que :

- comme l'année précédente, l'entreprise Calandi a été sollicitée pour réparer la paroi en bois à l'intérieur de la salle de gymnastique. Cette dernière supporte malheureusement très mal les coups de ballons et de pieds. Il a été rappelé dernièrement la bonne conduite et le respect des installations de la salle polyvalente à tous ses usagers.

- après de longues années d'utilisation, le lave-vaisselle de la salle polyvalente arrivait en fin de vie et les pièces de rechange pour ses fréquentes réparations n'étaient plus disponibles. La Commune a fait l'acquisition d'un nouveau lave-vaisselle professionnel à des conditions très intéressantes.
- durant l'été et ceci à plusieurs reprises, l'école, la salle polyvalente et certain mobilier communal ont subi quelques déprédations par des tags. Il a été rapidement procédé à leur nettoyage. De plus, plusieurs plaintes ont été déposées à la gendarmerie. Les auteurs se sont dénoncés et ont été reçus par deux membres de la Municipalité pour une discussion.

Ecole

En 2023, l'école a bénéficié d'une nouvelle installation des bornes wifi dans chaque classe. De plus, une des classes a reçu un nouveau tableau interactif, appelé ANF. Toutes les autres classes se verront munies de ces nouveaux tableaux courant l'année 2024. Comme chaque année, l'école est une bonne cachette pour les guêpes et les frelons dans la façade boisée. Cette année encore, il a été nécessaire de procéder à leur élimination.

Lors des rafales de vent du 22 novembre 2023, le cadre d'une fenêtre des WC, au premier étage de l'école, a été arraché par les courants d'air. En tombant, la fenêtre a cassé le siège des WC. Le cadre de fenêtre a été changé, la vitre étant restée intacte et la lunette des WC remplacée. Des consignes ont également été données aux maîtresses, afin de vérifier la fermeture des fenêtres lors des jours de forts vents.

Les nettoyages sont toujours satisfaisants, mais un contrôle régulier doit avoir lieu, afin que la propreté soit de mise. Il a été décidé d'octroyer 30 minutes supplémentaires aux deux nettoyeurs (soit 1h de plus par jour), afin de leur donner tous les moyens nécessaires pour que notre établissement scolaire soit le plus propre possible pour nos enfants.

UAPE



A cours de l'année, il a été effectué le contrôle des installations électriques OIBT de l'UAPE et de l'école. Toutes les modifications nécessaires ont été apportées, afin de répondre aux exigences en la matière.

Comme l'année précédente, sous le plancher du bâtiment, une colonie de rats a été observée par les éducateurs et signalée à la Municipalité. Une dératisation a démarré de suite et la colonie a été rapidement éradiquée.

L'entreprise Calandi a également procédé au remplacement de plusieurs planches de la clôture extérieure. De plus, toutes les vis à pointe ont été remplacées par des vis plus épaisses fixées avec des boulons afin d'éviter tout accident aux enfants. Nous envisageons le remplacement intégral de cette barrière, devenue trop vétuste, durant les vacances d'été 2024.

Eglise

Entretien courant. La réfection des façades de l'église a été planifiée au plus vite.

Places de jeux

Entretien courant. Un contrôle régulier des jeux est effectué par l'entreprise Dynays.ch et un contrôle annuel est assuré par une entreprise spécialisée. Avec la fin des travaux du nouveau centre du village et l'arrivée de nouvelles familles, ainsi que le nombre de jeunes enfants, un préavis a été déposé en octobre et validé en décembre pour le réaménagement de la place de jeux. Les travaux sont prévus début 2024.



En février, l'entreprise Diogo Mendes d'Etoy, a créé une nouvelle piste de pétanque entre l'école et les arrêts de bus. Sur la place de jeux, il existait une double piste pour la société locale de pétanque, dissoute il y a quelques années. Après avoir recontacté quelques membres de l'ancien club, ces derniers n'ont manifesté aucun intérêt pour recréer une nouvelle société. De ce fait, il a été décidé de ne pas rénover cette double piste, mais d'en refaire qu'une qui permet aux nouveaux habitants du centre du village, ainsi qu'à toute la population intéressée à faire une petite partie à l'ombre des fruitiers. Une petite haie a été plantée, afin de couper l'espace vert du parking.

Terrain de foot

Entretien courant.

Stand de tir

Entretien courant. Des travaux d'entretien sur la toiture ont été nécessaires du fait d'une grande exposition aux intempéries. Un recouvrement en tôle thermolaquée sur le pourtour du stand a été réalisé par une entreprise régionale de ferblanterie.

4

TRAVAUX

42

SERVICE DE L'URBANISME

PPA La Chaumière

La situation du PPA La Chaumière n'a pas connu d'évolution. A la suite de la réunion avec les opposants fin 2021, le permis de construire n'a pas été accordé.

La Municipalité a été informée en 2023 du changement de propriétaire de la parcelle. Elle a pris soin de rappeler au nouveau propriétaire les possibilités de développement autorisées par le PPA, qui est spécifique et assez restrictif. A ce jour, la Municipalité n'est pas au courant des projets éventuels du propriétaire pour cette parcelle, qui, entre-temps, a fait l'objet d'un entretien régulier des espaces verts.

PPA RC30N

Le PPA RC30N, mis à l'enquête publique en 2023, n'a suscité aucune remarque ni opposition. Il a par la suite été accepté par le

Conseil communal (préavis 5/2023). Cependant, fin 2023, il a été constaté que les pentes des toits étaient indiquées en pourcentage au lieu de degrés. Pour garantir un règlement clair et sans équivoque, il a été décidé de rectifier cette erreur au moyen d'une enquête complémentaire.

PGA

Le Plan Général d'Affectation (PGA) est entré en vigueur en 2021. A la suite de l'adoption de cette nouvelle réglementation, plusieurs projets ont été soumis à l'enquête publique en 2023, afin de bénéficier des nouveaux droits à bâtir.

Centre du village



Le projet de construction au centre du village a continué d'avancer tout au long de l'année 2023. Les travaux de gros œuvre se sont achevés vers le mois de juillet, permettant ainsi le démontage de la grue et le début des travaux de second œuvre. À la fin de l'année, on pouvait déjà apprécier l'aspect final des bâtiments et constater que leur intégration au sein du tissu villageois était réussie, en accord avec les simulations présentées lors de la conception du projet. Le développement du projet a suivi la trajectoire prévue. L'emménagement des locataires est programmé pour la fin du premier semestre 2024.

À ce jour, les coûts de construction peuvent être considérés comme maîtrisés. En effet, malgré l'inflation et la hausse des coûts de construction, le budget déterminé lors de la phase de projet est globalement respecté.



Nous tenons à rappeler que ce projet est réalisé dans le cadre d'un partenariat public-privé et que la commune a cédé un droit de superficie distinct et permanent en faveur de la Fondation Equitim, qui est le maître d'ouvrage. Bien que la Municipalité suive attentivement le projet et puisse faire des propositions sur de nombreux points, tels que fournir la liste des entreprises invitées à soumissionner, il ne lui appartient pas de choisir les entreprises adjudicatrices. Plusieurs entreprises locales ont d'ailleurs été attributaires de travaux.

A titre indicatif, la Municipalité a participé à 49 séances de chantier pour les constructions du centre du village.

Police des constructions

La Municipalité a procédé à la mise à l'enquête de huit dossiers de construction. Elle a également délivré sept permis de construire et sept permis d'habiter / d'utiliser.

En outre, la Municipalité a autorisé sans mise à l'enquête publique plusieurs projets de constructions de minime importance et autres

aménagement (cabanons de jardin, rénovations de façades et installations de panneaux solaires ou photovoltaïques). Pour l'ensemble de ces dossiers, l'accord des voisins directs, ainsi qu'un plan du projet, ont été requis au préalable.

P.	Adresse de l'ouvrage	Type d'ouvrage	Enquête publique	Permis de construire délivré le	Permis d'habiter/ utiliser délivré le
9	Route du Moulin de la Vaux	Construction de 7 silos, d'un transport en chaîne et d'un couvert en toiture. Agrandissement d'un couvert	08.06.2019 - 07.07.2019	09.09.2019	
31	Bontets	Changement ou nouvelle destination des locaux - changement d'affectation du bâtiment ECA n°380 (Entreposage de matériel en zone agricole)	12.08.2023 - 10.09.2023		
48	Impasse de la Chaumière 2	Agrandissement Démolition de l'annexe ECA B44 et agrandissement, sur 1 niveau, du bâtiment ECA 534. L'extension, démarquée du bâtiment existant, est reliée par une galerie fermée qui s'intègre sous le balcon existant. Construction d'un couvert à toit en légère pente entre l'extension et la palissade en limite de propriété. Remplacement du chauffage au gaz par une PAC air-eau	02.07.2022 - 31.07.2022	18.08.2022	
48	Impasse de la Chaumière 2	Construction nouvelle Piscine encastrée en béton armé, 7x3.5m non-chauffée	29.04.2023 - 28.05.2023	19.06.2023	28.08.2023
53	Rue de l'Eglise 1 / Route du Vignoble 20	Démolition de bâtiments existants, construction d'appartements, d'activités, d'un parking souterrain, d'un sous-sol avec un abris PC et d'aménagements extérieurs	14.07.2021 - 12.08.2021	13.10.2021	
53	Rue de l'Eglise 1 / Route du Vignoble 20	Transformation(s) - Aménagement d'une épicerie et d'un tea-room au rez-de-chaussée du bâtiment B2	Dispense	20.02.2024	
53	Rue de l'Eglise 1 / Route du Vignoble 20	Transformation(s) - Aménagement d'un cabinet médical au rez-de-chaussée	Dispense	08.01.2024	
63	Route d'Etoy	Construction nouvelle. Démolition des bâtiments ECA n°388, n°B24 et construction d'un immeuble de 12 appartements et d'une villa de 2 appartements avec garage souterrain et label Minergie.	28.06.2023 - 27.07.2023	29.11.2023	

P.	Adresse de l'ouvrage	Type d'ouvrage	Enquête publique	Permis de construire délivré le	Permis d'habiter/ utiliser délivré le
67	Rue de l'Eglise 45	Remplacement d'une chaudière à mazout par une PAC air/eau extérieure	01.10.2022 - 30.10.2022	17.11.2022	26.06.2023
68	Rue de l'Eglise 43	Transformation du bâtiment n° ECA 90, création de 3 logements dans le même gabarit	26.06.2021 - 25.07.2021		
83 622	Rue Eglise 15b et 17	Transformation - création de deux ouvertures en façades (fenêtres)	23.04.2022 - 22.05.2022	31.05.2022	
89	Route d'Etoy 10	Isolation intérieure du mur et du toit de la véranda (ECA 197) accolée au sud-est du château, restauration des serrureries anciennes et nouvelles, ainsi que la structure à colonnettes, remplacement de vitrages (les interventions sont décrites dans le message du 21 février 2023 de l'architecte, M. Pierre Vocat)	accord canton DGIP-MS 19.12.2022	09.03.2023	26.06.2023
89 91	Rue de l'Eglise 19 et 23	Transformation Modification d'une ouverture en façade, création d'une cheminée pour le chauffage, fermeture du perron existant, agrandissement de l'avant-corps, création de 2 places de parc	09.04.2016 - 08.05.2016	19.05.2016	
94	Chemin de Renolly	Construction nouvelle Création d'un couvert à voiture (4 places)	29.02.2020 - 29.03.2020	06.07.2020	
100	Rte d'Etoy 49	Modification et création d'ouvertures en façades, création d'une terrasse couverte	27.02.2010 - 29.03.2010	10.06.2010	
109	Chemin de Renolly Lieu dit : La Vy de Lausanne	Construction nouvelle Construction d'une fosse à lisier, d'une fumière, d'une aire de sortie et d'une place de lavage agricole. Article 97 LaGr du 29.04.98 est applicable	14.05.2022 - 12.06.2022	06.07.2022	
118	Route du Vignoble 60	Transformation Rénovation interne et isolation périphérique IL - Foyers	07.07.2018 - 05.08.2018	16.08.2018	06.03.2023
118	Route du Vignoble 60	Transformation et agrandissement de l'hôpital de Lavigny	15.09.2018 - 14.10.2018	21.05.2019	

P.	Adresse de l'ouvrage	Type d'ouvrage	Enquête publique	Permis de construire délivré le	Permis d'habiter/ utiliser délivré le
118	Route du Vignoble 60	Adjonction - Réalisation d'une protection solaire type brise-soleil sur la façade de l'Institution de Lavigny. Cette protection solaire n'est pas couverte et non étanche hermétiquement mais offre des variations d'ombrages pour les terrasses	20.01.2024 - 18.02.2024	18.03.2024	
120	Route Moulin-Martinet 36	Reconstruction après démolition Remplacement d'une cabane de jardin (nouvelle cabane de 9,6 m ²) pour accueillir des vélos	dispense	01.09.2022	
173	Route du Vignoble 101	Reconstruction après démolition Bâtiment abritant deux unités de post traitement de biogaz avec production de chaleur et d'électricité	21.09.2013 - 20.10.2013	30.10.2013	
173	Route du Vignoble 101	Construction nouvelle Construction d'une unité de criblage fixe pour compost en remplacement d'une unité mobile	24.05.2014 - 22.06.2014	09.07.2014	
173	Route du Vignoble 101	Echange du mât et des antennes d'une installation de communication mobile existante pour le compte de Swisscom (Suisse) SA / LAVY	02.03.2019 - 31.03.2019	22.04.2024	
173	Route du Vignoble 101	Construction nouvelle Construction d'un silo, d'un bassin et d'une installation de traitement de biogaz	15.05.2020 - 14.06.2020		
173	Route du Vignoble 101	Construction d'un bassin rectangulaire de 300 m ³	06.08.2022 - 04.09.2022	28.11.2022	
173	Route du Vignoble 101	Construction d'un bassin circulaire de 900 m ³	06.08.2022 - 04.09.2022	28.11.2022	
173	Route du Vignoble 101	Révision compodômes, couverts, local entretien, digesteur. Détail des ouvrages : nouveau bâtiment pour l'entretien et station-service, agrandissement du couvert devant le bâtiment OSPA, 2ème digesteur, cellules à criblures, nouveau biofiltre, nouveau couvert entre le bâtiment de distribution et les compodômes existants, couverture du bassin circulaire	Dossier déposé 06.2023 Retiré 11.2023		

P.	Adresse de l'ouvrage	Type d'ouvrage	Enquête publique	Permis de construire délivré le	Permis d'habiter/ utiliser délivré le
173	Route du Vignoble 101	Agrandissement du bâtiment ECA N°472	15.02.2023 - 16.03.2023	01.11.2023	
173	Route du Vignoble 101	Construction nouvelle - Création de plans d'eau temporaires pour les amphibiens	14.02.2024 - 14.03.2024		
242	Route Moulin Martinet 47	Transformations Isolation de l'enveloppe, agrandissement d'une fenêtre pour nouvel accès au jardin, toiture solaire PV, création d'un abri de jardin	03.09.2022 - 02.10.2022	03.11.2022	
261	Route Moulin Martinet 31	Agrandissement Agrandissement d'une villa en 2 appartements, transformations à l'intérieur, modification d'ouvertures en façade et création de 2 places de parc	08.10.2016 - 06.11.2016	12.01.2017	
266	Route de St-Livres 2	Construction nouvelle Création de 2 x 2 villas jumelles avec 4 couverts à voiture	11.01.2020 - 09.02.2020	17.03.2020	
274	Route de St-Livres 21	Adjonction. Installation d'une PAC air/eau extérieure	24.05.2023 - 22.06.2023	18.08.2023	
301	Rte de St-Livres	Transformation Installation d'une pompe à chaleur air/eau, création d'un appartement de fonction et d'un bureau à louer	13.12.2014 - 11.01.2015	13.01.2015	
303	Rte du Vignoble	Construction nouvelle Nouvelle installation de communication mobile pour le compte de Swisscom SA	20.07.2019 - 18.08.2019	09.02.2024	
312	Vieille route de l'Etraz 2	Transformation Rénovation d'une véranda	25.03.2017 - 23.04.2017	23.05.2017	
317	Ch. des Caronies 2	Transformation Transformations intérieures et ouvertures en façades des bâtiments n° 174 et 2011	24.06.2017 - 23.07.2017	21.07.2017	
315 316	Vieille Route de l'Etraz 1	Démolition du bâtiment ECA 234. Construction de 3 villas individuelles et de 7 places de stationnement dont deux en sous-sol	13.09.2023 - 12.12.2023	31.01.2024	

P.	Adresse de l'ouvrage	Type d'ouvrage	Enquête publique	Permis de construire délivré le	Permis d'habiter/ utiliser délivré le
323	Chemin des Caronies 20	Agrandissement des avant-toits, ajout et modification de tabatières, création de 2 sas d'entrée et d'un escalier extérieur, diverses modifications intérieures et pose de panneaux photovoltaïques supplémentaires	31.08.2019 - 29.09.2019	10.10.2019	
424	Chemin des Caronies 1+3	Construction nouvelle Projet de démolition d'un bâtiment et de construction	11.01.2020 - 09.02.2020		
428	Route Moulin-Martinet 23	Construction nouvelle Création d'un jacuzzi, d'un couvert à voiture et de deux abris Démolition du bâtiment ECA 540	20.06.2015 - 19.07.2015	13.10.2015	26.06.2023
428	Route Moulin-Martinet 23	Transformation de la véranda, création d'un abri avec couvert à voiture et divers aménagements extérieurs	26.06.2021 - 25.07.2021	23.08.2021	26.06.2023
448	Chemin du Signal 8	modification du système de chauffage - installation d'une PAC air/eau	26.11.2022 - 25.12.2022	31.01.3023	
449	Chemin du Signal 9	Construction d'une véranda non chauffée et remplacement du contre-cœur/fenêtre par une porte coulissante	14.03.2020 - 12.04.2020	12.05.2020	
452	Chemin du Signal 7	Construction d'un carport	21.11.2020 - 20.12.2020	21.01.2021	
455	Chemin du Signal 2	Construction nouvelle - Construction d'une piscine non-chauffée	04.05.2022 - 02.06.2022	17.06.2022	
462	Route du Vignoble 13	Remplacement d'une chaudière à gaz par une pompe à chaleur air/eau à l'extérieure	27.01.2024 - 25.02.2024	18.03.2024	
528	Route Moulin Martinet 35	Construction nouvelle Construction de 2 bassins étanches de rétention des eaux pluviales - Installation d'un tunnel pied droit et d'une serre à semis - Création de 3 places de parc visiteurs sur du tout-venant	20.07.2022 - 18.08.2022	17.11.2022	
544	Rue des Pontets 12	Installation d'une PAC pour la production de chauffage et de l'ECS d'une maison	14.05.2022 - 12.06.2022		
549-1	Rue des Pontets 8	Installation d'une PAC A/E	14.05.2022 - 12.06.2022	30.06.2022	
554	Route Moulin-Martinet 26	Adjonction Pose d'une PAC air/eau extérieure	21.07.2021 - 19.08.2021	09.09.2021	

P.	Adresse de l'ouvrage	Type d'ouvrage	Enquête publique	Permis de construire délivré le	Permis d'habiter/ utiliser délivré le
557	Entre Deux-Monts, Salagnon, Rte du Vignoble 101	Construction nouvelle Construction d'un silo de stockage jus presse	31.08.2013 - 29.09.2013	09.10.2013	
557	Route du Vignoble 101	Construction nouvelle Construction de deux hangars destinés aux stockages de panneaux photovoltaïques	30.08.2014 - 28.09.2014	30.09.2014	
557	Route du Vignoble 101	Transformation Réorganisation de la place de compostage	14.10.2017 - 12.11.2017	20.07.2018	
557	Route du Vignoble 101	Adjonction Projet d'installation de traitement de biogaz	21.07.2021 - 19.08.2021	03.11.2021	
557	Route du Vignoble 101	Construction nouvelle - Construction d'une fosse enterrée de reprise des jus de presse	27.01.2024 - 25.03.2024		
557	Route du Vignoble 101	Adjonction - Installation d'une unité de démonstration de gazéification hydrothermale	Dispense	27.03.2024	
557	Route du Vignoble 101	Construction nouvelle Construction d'un mur coupe-feu et installation d'une couverture gazométrique sur le bâtiment industriel N°592	24.04.2024 - 23.05.2024		
621	Route de St-Livres 17	Transformation(s) Changement de la chaudière à Mazout par une pompe à chaleur air/eau	11.11.2023 - 10.12.2023	15.01.2024	
643	Route Moulin Martinet 45	Remplacement d'une chaudière Gaz par une PAC A/E	14.05.2022 - 12.06.2022	23.06.2022	
651	Route Moulin Martinet	Construction de 3 appartements. PAC avec sondes pour les articles 651 et 45. Panneaux photovoltaïques. 5 places de parc extérieures	09.12.2023 - 07.01.2024	09.02.2024	
667	Chemin des Sources	Construction nouvelle de 2 villas jumelées par le garage	07.09.2019 - 06.10.2019	05.12.2019	
668-2	Vieille Route de l'Etraz 2	Construction d'une piscine non chauffée	12.09.2020 - 11.10.2020	05.11.2020	
669	Chemin de Renolly	Construction d'une maison de 2 logements et 4 places de parc	29.02.2020 - 29.03.2020	06.07.2020	18.08.2023

Usine de méthanisation

Au cours de l'année 2023, la Municipalité a découvert que des travaux non autorisés étaient en cours et a immédiatement exigé leur cessation. A la suite d'une inspection sur le site, il s'est révélé que les travaux entrepris étaient ceux pour lesquels le permis de construire avait été refusé par la Municipalité, une décision ensuite confirmée par la Cour de Droit Administratif et Public (CDAP), en contradiction avec les dispositions des permis de construire valides.

Par ailleurs, il n'a pas été possible de délivrer le permis d'utiliser pour les travaux entamés en 2019, car certaines conditions requises lors du permis de construire n'ont pas été remplies à ce jour, notamment celle d'une année complète sans nuisances olfactives significatives, c'est-à-dire d'intensité et de fréquence acceptables. Il est à noter que l'exploitant s'était engagé, lors de la demande de permis de construire, à contenir toutes les émanations olfactives au moyen d'un système de dépression, assurant la filtration de l'air vicié. Il faut par ailleurs distinguer le *permis d'utiliser*, délivré par la Municipalité, et dont l'objectif est de répondre à la conformité du permis de construire, de l'*autorisation d'exploiter*, délivrée par le Canton, et qui fixe les types de déchets et les quantités autorisées par une installation, ainsi que les conditions pour limiter les risques environnementaux.

43

ROUTES – CHEMINS COMMUNAUX

Travaux

Rte Moulin Martinet Les travaux pour la construction d'un nouveau trottoir et la réfection de la chaussée et du trottoir a été faite en partie pour l'étape 3. La météo maussade lors du dernier trimestre a retardé la finition du bord sud. Il sera terminé au printemps 2024 ainsi que la pose du tapis.

RC30 centre La réfection de la chaussée et des grilles d'écoulement des eaux de surface a été réalisée courant octobre et début décembre. La pose de la couche de roulement a répondu à la demande d'assainissement contre le bruit avec un enrobé de type SDA 4. Ce tronçon Une demande de subvention a été demandée à la DGMR qui a répondu par l'affirmative.

Nous avons profité de modifier et remplacer les bordures en vue du projet de la place du Village et de la Rue de l'Eglise.

Entretien du réseau routier

Routes cantonales Des pontages de fissures ont été faits sur de petits secteurs.

Routes communales Une réfection sur les bords de la Vieille Route de l'Etraz et sur la partie basse du Moulin de la Vaux a été exécutée. Ces dégâts sont dus aux débordements des véhicules hors de la chaussée, puis par des écoulements des eaux de surface.

Une campagne de pontage de fissures a été réalisée sur la Route du Moulin Martinet direction de Yens, sur le chemin de Salagnon et sur le chemin de Grosmelin.

Chemins agricoles Deux chemins agricoles graveleux (Châtelard, Chises) ont été réparés.

Entretien hivernal L'hiver 2023 a été en dessous de la moyenne des précipitations de ces dernières années et a engendré moins de salage et de déneigement.

Projets routiers

Rue de l'Eglise Le projet est terminé. Le retour de la DGMR est préavisé favorablement. L'enquête publique a été déposée et n'a fait l'objet d'aucune opposition. Les travaux pourront débuter avant l'été prochain.

Route d'Etoy Le projet est terminé. Le dossier est envoyé en consultation auprès des services de l'Etat.

44 PARCS ET CIMETIERE

La Municipalité a mandaté M. Bernard Chenuz pour la creuse à la tombe au cimetière. Nous le remercions pour son travail.

Jardin du souvenir En 2023, un pavage (sur le chemin du Cimetière jusqu'au Jardin du souvenir), posé par l'entreprise Bolliger Jardins, a permis un accès aux personnes à mobilité réduite en particulier pour les fauteuils roulants. Aussi, le Jardin du souvenir a été revisité par l'équipe du Département Socio Professionnel (DSP) de l'Institution de Lavigny et désormais, de belles plantations y ont vu le jour.

45 ORDURES MENAGERES – DECHETERIE

Pour l'année 2023, les habitants de la Commune ont produit 73.020 tonnes d'ordures ménagères (77.4 t en 2022). 74.56

Soit avec une moyenne de 69.41 kg/habitant, 2023 enregistre une diminution d'env. 7% par rapport à 2022



Année	Nbre de kg/habitant de déchets
2022	77.4
2021	82.1
2020	76
2019	71
2018	63.5

De manière générale, le système Molok fonctionne bien. Les écarts de poids entre le pesage des habitants et celui de l'entreprise de transport Henny se sont nettement améliorés.

De plus, comme évoqué dans le rapport de gestion 2022, vu l'âge des Moloks et pannes fréquentes enregistrées sur les modèles les plus anciens, leur remplacement se poursuit au rythme d'un par année. C'est le molok du Chemin des Dalfines qui a été changé en 2023. S'en suivra de celui de la Route du Vignoble 71 pour l'année suivante.

Par ailleurs, la Municipalité se félicite du constat d'un nombre décroissant de sacs à ordures ménagères abandonnés aux pieds des Moloks. En effet, grâce à un contrôle soutenu de notre mandataire, les amendes d'ordres ont eu raison de ce comportement illicite. Les sacs abandonnés étaient régulièrement éventrés par des animaux sauvages ou des chiens, et de fait, payés par la communauté.

Déchèterie

Les horaires de la déchèterie sont restés inchangés en 2023. Pour mémoire, des caméras de surveillances ont été installées, afin de surveiller le site et de permettre une ouverture plus large de la déchèterie.

46

RESEAUX D'EGOUTS - EPURATION

STEP

La STEP intercommunale n'a fait l'objet que de petites réparations ou remplacements de son équipement pour son maintien. La problématique du maintien d'électricité pour un éventuel black-out a nécessité la mise en place d'un générateur ad hoc.

STEP régionale

Toujours rien de nouveau à ce sujet. Les discussions sont toujours au point mort avec le service de l'aménagement du territoire.

Collecteurs

Le collecteur d'eau usée entre la RC 30 et les vignes au droit du débouché du Chemin du Signal a été chemisé pour répondre aux normes sur la protection des eaux.

Divers curages d'entretien ont été effectués çà et là.

47

COURS D'EAU

Le Flumeau

Sur le Flumeau, la lutte contre la renouée du japon à l'est de la route d'Etoy est poursuivie.

La Chaumière

Une digue de protection a été érigée le long du ruisseau de la Chaumière sur les parcelles 417 et 424 pour garantir la sécurité des parcelles 320, 321, 558, 559 en cas de crue du ruisseau, et répondre aux exigences du PGA entré en force en 2021.

5

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

50

ADMINISTRATION DES ECOLES

A la fin de l'année 2023, le nombre d'élèves de notre Commune se monte à 140, soit 5 élèves de moins par rapport à l'année précédente.

Le nombre total d'élèves de l'ASSAGIE est en légère diminution, soit 1'713 en 2023 contre 1'732 en 2022.

Le coût par élève se monte à CHF 4'811 pour 2023, soit une augmentation de 1.99% par rapport aux comptes 2022. L'année précédente il y avait eu une diminution de 5.57% .

Par rapport au total des charges de l'ASSAGIE en 2023, la part à charge de Lavigny est de 6,90% contre 7,01% en 2022. Lavigny a vu sa contribution augmenter de CHF 1'602.21 Cette augmentation s'explique principalement par la variation du nombre d'élèves.

Chiffres-clés

Statistiques Ecoles	2021	2022	2023
	Global	Global	Global
Coûts des Locations	5'375'460.27	4'854'881.59	4'906'522.95

% coûts location	60.44%	54.34%	53.76%
Coûts des transports	1'422'693.90	1'597'206.80	1'635'460.15
% coûts transport	16.00%	17.88%	17.92%
Autres charges	2'096'131.64	2'481'666.06	2'585'212.21
% autres charges	23.57%	27.78%	28.32%
Charges totales	8'894'285.81	8'933'754.45	9'127'195.31
Entrées diverses	516'192.76	763'063.28	885'721.15
Total à charges des communes	8'378'093.05	8'170'691.17	8'241'474.16
Nombre total d'élèves	1'677	1'732	1'713
Nombre d'élèves Lavigny	140	145	140
% élèves Lavigny	8.35%	8.37%	8.17%
Nombre total d'habitants	14'306.00	14'637.00	14'588
Nombre d'habitants Lavigny	1'008.00	1'026.00	1'038
% habitants Lavigny	7.05%	7.01%	7.12%
Coût total par élève	4'995.88	4'717.49	4'811.13
Coût total par habitant (31.12 année précédente)	585.63	558.22	564.95

Patrouilleurs

Il est enregistré peu de mouvement en 2023 dans le groupe des patrouilleurs. Une jolie petite équipe, solidaire et présente, a pu être mise en place dès la rentrée scolaire 2023-2024 et la situation a ainsi pu être stabilisée.

Selon la loi, la Commune de Lavigny bénéficie des prestations de la Gendarmerie cantonale.

Les textes de lois existants permettent de se faire une bonne idée des prestations fournies par la Commune. Pour le surplus, elle bénéficie de répondants de proximité, d'une gendarmerie mobile si elle le souhaite et du poste de gendarmerie d'Aubonne.

L'expérience montre qu'à quelques rares exceptions en relation avec des manifestations particulières, le nombre de places de parking disponibles correspond aux besoins des habitants.

Chiffres-clés

Quelques chiffres concernant la gestion des places de parc en 2023 correspondant à la deuxième année de mise en place du nouveau règlement :

Financièrement, les recettes excèdent les charges de CHF 25'481,08 (hors frais de gestion administrative pris en charge par l'administration communale).

	Nombre comptabilité	
	2023	2022
Heures payées au contractuel	19.5	34.25
Amendes prononcées	106	179
Montant moyen de l'amende encaissée	30.58	40.-

	2023		2022	
	Charges	Recettes	Charges	Recettes
<i>Salaires brut payés</i>	855.81		2 368.25	
<i>Redevances payées à Paybyphone</i>	892.47		916.27	
<i>Amendes encaissées</i>		3 242.00		5 690.00
<i>Abonnements + parking visiteurs</i>		19 270.00		23 075.60
sous-total	1 748.28	22 512.00	3 284.52	28 765.60
<i>Recettes nettes</i>		20 763.72		25 481.08

La Commune utilise également les services de Securitas SA pour assurer la surveillance générale des bâtiments communaux.

Selon le tableau ci-dessous, nous constatons que le nombre d'effraction (vols par effraction) est resté relativement stable encore durant l'année 2023.

Année	Nombre de cas	Nbre événements signalés
2023	4	85
2022	3	68
2021	2	86
2020	1	46
2019	11	76
2018	12	76

64

DEFENSE INCENDIE – SDIS ETRAZ REGION

2023 a vu l'inauguration de la nouvelle caserne des pompiers, sise à l'adresse Les Rochettes 118, à 1170 Aubonne.

La participation des communes aux loyers des locaux des pompiers dans les différents sites a été revue pour tenir compte de la situation créée par l'utilisation de cette caserne.

Le local du feu de Lavigny a été libéré par le SDIS. Ce local est désormais utilisé par le service de voirie de la Commune et par l'Amicale de la Pompe à Bras pour ranger son matériel.

Statistiques 2023A du SDIS

Mouvement des effectifs	2022	2023
Intervenants au SDIS au 31 décembre	265	257
Intervenants au DPS	130	124
Démissions	28	26



Interventions Etraz-Région du 01.01.2023 au 31.12.2023					
Par types événements	2022	2023	Par localités	2022	2023
701 ALR Alarme justifiée	3	0	ALLAMAN	10	21
702 ALR Fausse manipulation	0	0	AUBONNE	30	41
703 ALR Sabotage	0	1	BEROLLE	0	1
705 ALR Activité / Environnement	8	13	BALLENS	2	0
706 ALR Travaux en cours	2	1	BIERE	9	10
708 ALR Défaits techniques (défaut du système)	7	10	BOUGY-VILLARS	3	8
709 ALR Cause inconnue	5	9	BURSINEL	2	5
720 ALR Alarme annulée par le CTA	7	13	BURTIGNY (Gilly)	0	1
Assistance évacuation avec moyen aérien	3	2	BURSINS	5	3
Assistance évacuation sans moyen aérien	9	6	DULLY	5	2
Assistance de personne dans un ascenseur	4	4	ESSERTINES-ROLLE	2	0
Assistance animal	5	8	FECHY	4	2
Assistance personne avec ou sans moyens pionniers	1	6	GILLY	3	3
Assistance partenaire divers réquisition	1	0	GIMEL	12	5
Feu - Objet ECA	34	30	LAVIGNY	5	9
Feu - Objet non ECA	5	3	LONGIROD	5	6
Feu - Végétation	9	4	LUINS	4	2
Feu - Cheminée	6	3	MARCHISSY	3	2
Feu - Forêt	4	2	MOLLENS VD	2	3
Feu - Véhicules	4	11	MONT-SUR-ROLLE	6	14
Feu - Bateau	1	0	MONTHEROD	3	1
ABC - Chimique	0	0	MONTRICHER	3	5
ABC - Hydrocarbure	16	20	PERROY	5	9
EN - Chute de matériaux	6	12	ROLLE	35	50
EN - Débordements de cours d'eau	0	1	SAUBRAZ	1	0
EN - Inondations	6	16	ST-GEORGE	8	6
Technique divers	19	26	ST-LIVRES	4	1
Inondation par accident ou usure	20	22	ST-OYENS	3	0
Accident véhicule	1	1	TARTEGNIN	3	1
Accident aéronef	1	0	VINZEL	3	3
Total interventions Etraz-Région	187	224			
Nb de sorties par Centre	2022	2023	HORS SECTEUR RENFORT SDIS		
			MORGET	6	6
Uniquement Officier de service	5	7	NYON-DÔLE	1	1
Centre DPS E Aubonne (E1)	94	118	NORD VAUDOIS	0	0
Centre DPS C Rolle (C1)	56	76	BROYE-VULLY	0	2
Centre DPS B Bière (B1)	16	18	CHAMBERONNE	0	1
Centre DPS B Gimel (B2)	31	12			
Centre DAP Y Gilly (Y1)	14	11			
Centre DAP Y Longirod (Y2)	10	10			
Centre DAZ Z Aubonne (Z1)	1	0			
Centre DAZ Z Rolle (Z2)	0	0			
Centre DAZ Z Bière (Z7)	0	0			
			Total	187	224

Interventions par tranches horaires	2022	2023	Par jours	2022	2023
Intervention de Jour (06h00-18h00)	68	96	Lundi	16	32
Intervention de Nuit (18h00-06h00)	57	50	Mardi	23	28
Intervention de Week-end vendredi 18h00 au lundi 06h00	62	78	Mercredi	28	37
			Jeudi	29	30
Total	187	224	Vendredi	29	34
Nb intervenants engagé	1364	1557	Samedi	36	36
Nb heures intervention	2454	2708	Dimanche	26	27
Nb heures de permanence (60h par pers & Week-end)	3120	3120	Total	187	224

Notre commune n'a reçu aucune information de mise à jour de sa situation en 2023.

Point de rencontre d'urgence (PRU)

A la demande du Canton, les communes doivent poursuivre la mise en place des points de rencontre d'urgence, afin d'assurer les communications vitales et le service à la population en cas de pénurie d'énergie. Pour mémoire, la Commune s'est jointe à la Commune voisine de Yens qui abritera ce point de rencontre dans sa salle communale. En 2023 cette possibilité n'a pas été utilisée en raison d'absence d'incidents critiques.

Comme évoqué l'année précédente, face au développement du bâti et des infrastructures, de l'usage intensif de l'espace qui en découle, associés aux répercussions du changement climatique et au développement des espèces exotiques envahissantes, le Conseil d'Etat poursuit son engagement dans son plan d'action en faveur de la biodiversité. Pour mémoire, ce plan d'actions s'inscrit sur une période allant de 2019 à 2030, accompagné d'un financement.

Subventions cantonales

En 2023, un propriétaire a obtenu une subvention pour le remplacement de ses haies de lauriers. En effet, dans le cadre de supprimer les espèces invasives exotiques, un soutien financier de CHF 60.- le mètre linéaire a été alloué par le canton aux communes et aux personnes désireuses d'arracher ces espèces en faveur d'espèces indigènes favorisant la biodiversité.

A la suite de différents travaux routiers, il a été planté 7 arbres majeurs le long de la Route du Vignoble côté Est et un près du local de voirie. La Commune a obtenu pour leur plantation une subvention cantonale couvrant la moitié de leur coût. Leur entretien reste à la charge de la Commune.

Nichoires à hirondelles et martinets

Dans le cadre du « nouveau » centre du village et conformément à la synthèse CAMAC, des nichoires à hirondelles de fenêtres ont été installés sur les nouveaux bâtiments et la subvention en la matière a été sollicitée auprès de la BioDiv, laquelle a répondu favorablement.

Protection renforcée du Patrimoine naturel

Depuis janvier 2023, la nouvelle Loi sur la Protection du Patrimoine Naturel et Paysager (LPrPNP) est entrée en vigueur. Cette loi dit que l'ensemble du patrimoine arboré est protégé. Elle englobe donc

et paysager

les arbres, les allées d'arbres, les cordons boisés, les bosquets, les vergers et les fruitiers à haute tige en dehors des zones soumises à la législation forestière. La LPrPNP stipule que même les haies vives et les buissons sont concernés. Cette nouvelle législation impose qu'il n'est plus possible d'abattre ou d'élaguer des arbres allant au-delà de l'entretien courant sans demande de dérogation à la LPrPNP. Ainsi, l'abattage d'un arbre ne peut désormais être autorisé qu'à titre exceptionnel et la LPrPNP impose une compensation quantitative et qualitative des arbres abattus. Pour un tronc coupé, un autre doit être planté. Quand cela n'est pas possible, une taxe doit être payée.

7 AFFAIRES SOCIALES

Accueil de l'enfance En 2023, l'Association Pomme Cannelle continue son activité soutenue et de qualité au service de la population enfantine. Dans une situation chronique de pénurie de places disponibles dans la région, un questionnement sur la possibilité d'accorder la priorité à l'accueil des enfants domicilié dans la commune est étudiée

Réseau AJEMA Au moment de la rédaction du rapport, nous n'avons pas reçu les décomptes détaillés du réseau AJEMA. Nous ne pouvons ainsi pas renseigner sur les statistiques d'utilisation des services d'accueil pour la Commune de Lavigny. De ce fait, il n'est pas possible de donner plus de détails.
Le seul fait d'habiter la Commune dans laquelle une crèche/UAPE/AMF se situe ne suffit pas à assurer une place aux enfants du village.
Conformément à la Loi sur l'accueil de jour (LAJE), le réseau AJEMA a établi des critères de priorité pour l'attribution des places disponibles.

ARASMAC Durant l'année 2023, les activités ordinaires de l'Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne ont été stables.

8 SERVICES INDUSTRIELS

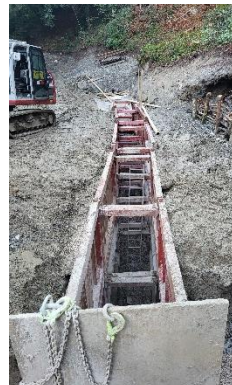
81 SERVICE DES EAUX

Réseau Les travaux de remplacement de la conduite d'eau potable sur la troisième étape du Moulin Martinet se sont déroulés sans encombre.

Pas de fuite à signaler.

Sources

Le dossier d'approbation pour le recaptage est revenu positivement de la part de l'hydrogéologue cantonal. Les travaux ont pu débuter au début du mois de septembre. Les premiers résultats des mesures de débits sont encourageants, avec une hausse d'environ 30 à 802 litre/minute. La météo maussade en fin d'année a repoussé les dernières finitions pour le début 2024. La suite du dossier administratif suivra lors de l'année prochaine.



Pompage

La concession a été renouvelée pour 50 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2073. Quelques menus travaux ont été entrepris pour satisfaire à la demande de l'OFCO.

Approvisionnement

A noter qu'aucune restriction n'a été mise en place malgré la sécheresse qui a sévi cette année.

Les apports en m³ sont les suivants :

	2021	2022	2023
Sources d'Arney	104'073	106'200	75'678
Puits des Pommeries	54'135	50'895	79'054
Réseau de St-Livres	10'845	16'972	12'972
Pompe des Rippes	43	181	211
TOTAL	146'629	169'096	167'915

La hausse des apports du pompage du Puits des Pommeries provient de la mise hors service des sources d'Arney pour les travaux de recaptage entre les mois de septembre et de décembre.

Concernant le total de m³, l'illusion d'une baisse de consommation par rapport à l'année dernière est tronquée du fait qu'en accord avec la Commune d'Etoy, nous avons livré environ 8'600 m³ d'eau en moins que ce qui est prévu par la convention. L'augmentation de la demande en eau est d'environ 7'400 m³. Cette hausse peut s'expliquer en partie par la mise en service des nouveaux locaux de soins de l'Institution de Lavigny.

Prix

Le prix de l'eau a été augmenté de 40 ct/m³ au 1er janvier 2023, afin de permettre la poursuite de la mise à niveau du réseau de conduites d'eau. Il passe ainsi de 90 ct/m³ à CHF 1.30/m³.

83

SERVICE DU GAZ

On constate que passablement de consommateurs abandonnent leur chaudière à gaz au profit de pompe à chaleur.

Consommation

Année	Consommation en KWh
2023	3'584'179
2022	3'645'802
2021	4'655'107

Comme on peut le voir, la consommation est en baisse. Outre un hiver 2023 qui n'a pas été rigoureux, le nombre d'installations de pompe à chaleur en lieu et place de chauffage au gaz continue sa progression.

Prix

Le prix en 2023 n'a pas subi de hausse. En revanche, une adaptation a dû être apportée au 1^{er} janvier 2024 au vu de l'augmentation du prix d'achat pour Valgaz SA.

LA MUNICIPALITE

Annexe : A. Rapport de la Commission de gestion pour l'exercice 2022 et réponses de la Municipalité

A. COGEST 2022-2023 – QUESTIONS À LA MUNICIPALITÉ SUR LE RAPPORT DE GESTION 2022

1. Visite et état des lieux des différents bâtiments communaux (bâtiment de l'église, salle de gym, école, bâtiment de l'Auberge)

La CoGest souhaite que le représentant ou la représentante de la Municipalité la renseigne, au plus tard le jour de la visite, pour chaque bâtiment, sur les points suivants :

- Qui est en charge de l'entretien du bâtiment ? Cela se passe-t-il bien ?
- Quels sont les contrats d'entretien actifs sur le bâtiment ? Sont-ils à jour ?
- Des problèmes ou défauts sont-ils présents dans le bâtiment ?
- Le conseil doit-il s'attendre à des investissements à court ou moyen terme ?

<i>Bâtiment</i>	<i>Qui est en charge de l'entretien du bâtiment ? Cela se passe-t-il bien ?</i>	<i>Quels sont les contrats d'entretien actifs sur le bâtiment ? Sont-ils à jour ?</i>	<i>Des problèmes ou défauts sont-ils présents dans le bâtiment ?</i>	<i>Le conseil doit-il s'attendre à des investissements à court ou moyen terme ?</i>
<i>Eglise</i>	<i>Joaquim s'occupe de faire des contrôles de propreté de l'église.</i>	<i>Contrats d'entretien :</i> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Toiture avec RBeer SA</i> - <i>Cloches : Muff AG</i> - <i>Horloge : Muff AG</i> - <i>Extincteur : Primus</i> - <i>Chauffage : Elco</i> - <i>Orgue : M. Jean-Jacques JAQUENOD, St-Cergue</i> 	<i>La façade de l'église est en souffrance. Il est également prévu de rénover les WC. L'installation électrique a été contrôlée et les modifications pour la remise aux normes ont été apportées en début de cette année.</i>	<i>Il est prévu, lors de la réfection de la Rue de l'Eglise, de se pencher sur la rénovation de l'église. La municipalité est en contact avec Caroline Cottier – Conservatrice des monuments et des sites, afin que les choses soient faites dans les règles de l'art. Un préavis sera soumis au conseil pour les travaux.</i>
<i>Salle de Gym</i>	<i>Joaquim, Teodora Laurent ainsi que les enseignants (usagés de la salle) font des contrôles réguliers de la salle.</i>	<i>Contrats d'entretien :</i> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Toiture avec RBeer SA</i> - <i>Scène : Alder & Eisenhut SA</i> - <i>Installation sonore : Auditech SA</i> - <i>Cloisons Mobiles : Menétrey Services Sàrl</i> - <i>Chauffage : Bouygues E&S InTec Suisse SA</i> - <i>Nettoyages : DOSIM</i> - <i>Installations et matériel de sport : Sogemat SA</i> - <i>Extincteur : Primus</i> 	<i>La salle de gymnastique est en bon état. Elle est contrôlée régulièrement. Quelques défauts de déprédation sont fréquents : stores, paroi boisée (déjà refaite une fois fin 2022 et à nouveau cassée)</i>	<i>Pas de gros travaux en vue</i>

<i>Ecole</i>	<i>Teodora Laurent</i> <i>contrôle régulièrement</i> <i>le bâtiment scolaire.</i>	<i>Contrats d'Entretien :</i> - <i>Toiture : RBeer SA</i> - <i>Nettoyages : DOSIM</i> - <i>Chauffage : Elco</i>	<i>La façade Nord a besoin</i> <i>d'entretien et de rénovation. La</i> <i>boiserie doit être entretenue</i>	<i>Une offre est en attente pour l'entretien</i> <i>et la rénovation de la façade et toute la</i> <i>boiserie. Un préavis sera proposé au</i> <i>conseil pour ces travaux.</i>
<i>Auberge</i>	<i>Etant donné que le</i> <i>bâtiment est « habité »,</i> <i>les aubergistes nous</i> <i>rappellent les pannes et</i> <i>les problèmes</i> <i>rencontrés et ces</i> <i>derniers sont réparés</i> <i>ou remplacés dans les</i> <i>24-48h voire dans la</i> <i>semaine (dans la</i> <i>mesure du possible).</i>	<i>Contrats d'Entretien :</i> - <i>Installation frigorifique :</i> <i>Frigogel</i> - <i>Toiture : Rbeer SA</i> - <i>Chauffage : Elco</i> - <i>Extincteur : Primus</i>	- <i>Peinture cuisine</i> - <i>Plinthes inox</i>	<i>Suite à l'inspection sanitaire, nous</i> <i>devons faire poser des plinthes en inox</i> <i>aux endroits inaccessibles aux</i> <i>nettoyages. Nous avons reçu une offre</i> <i>pour ces travaux et ces derniers pourront</i> <i>être effectués dans les plus brefs délais.</i> <i>D'autre part, les joints des appareils de</i> <i>réfrigération ont été remplacés, les</i> <i>parties boisées au bar ont été également</i> <i>refaites. Pour des raisons de salubrité,</i> <i>certaines endroits de la cuisine au niveau</i> <i>de la peinture devront être rafraichis</i> <i>(porte, paroi en bois dans le couloir et</i> <i>une partie du plafond). Ces travaux</i> <i>seront programmés durant la fermeture</i> <i>annuelle de l'Auberge.</i>
<i>UAPE</i>	<i>Les usagers, éducateurs</i> <i>sont en contact</i> <i>permanent avec la</i> <i>municipale en charge</i> <i>des bâtiments et</i> <i>rappellent les défauts</i> <i>lorsqu'il y en a.</i>	<i>Contrats d'entretien :</i> - <i>Toiture : RBeer</i> - <i>Chauffage : Elco</i> - <i>Extincteur : Primus</i>	<i>Façade en bois à entretenir</i>	<i>Comme pour l'école, nous procéderons à</i> <i>l'entretien des façades en bois du chalet.</i> <i>Un préavis sera proposé au conseil pour</i> <i>ces travaux ou mis au budget pour 2024.</i>

Salle polyvalente : récemment, il a été constaté une fuite d'eau en provenance de la toiture et elle est en cours de traitement par une entreprise spécialisée.

2. Vacances 2022

La CoGest souhaite être informée sur les vacances 2022, sur l'état d'avancement du règlement s'y rapportant, ou, à défaut, sur les règles en vigueur pour la gestion des vacances.

Il n'y a pas encore de règlement formel en place concernant la gestion des vacances. Pour l'instant, les vacances sont gérées selon les modalités en place lors des dernières législatures, dont voici les principes :

- *La prise de connaissance du courrier, les séances de municipalités, le traitement des appels téléphoniques et autres petites demandes ne sont pas imputées aux vacances.*
- *Les séances de représentation ou de dossier, hors séances de municipalité, qu'elles aient lieu à Lavigny ou à l'extérieur, sont décomptées dans les vacances. Pour les séances ayant lieu hors de la commune de Lavigny, le temps de déplacement est également décompté.*
- *Le travail sur des dossiers d'envergure nécessitant un investissement en temps important est décompté dans les vacances. Il peut s'agir, par exemple, de travail sur des dossiers comme le PGA, la rédaction de règlements, etc.*
- *Les séances du Conseil communal sont comptées pour un forfait de 2h, y compris la préparation.*
- *À la fin de l'année, les vacances sont passées en revue au niveau du collège, afin notamment de vérifier que les personnes présentes aux séances ont des décomptes cohérents, sans oublis.*
- *Par coutume, 1h est imputée à la vérification des vacances à la fin de l'année, même si cela prend souvent plus de temps.*

Il est prévu de mettre en place un règlement interne à ce sujet, mais le volume des autres dossiers n'a pas permis pour l'instant de le réaliser.

3. Aménagement de l'épicerie villageoise

Dans sa séance du 2 novembre 2022, le Conseil a approuvé un crédit de CHF 525'000.- pour l'aménagement de la nouvelle épicerie villageoise.

Suite au retour de soumissions ou à d'éventuelles offres de repreneurs, le montant du crédit approuvé est-il confirmé ?

Après le refus de l'épicière actuelle de poursuivre sa collaboration, une participation financière d'un futur repreneur est-elle envisageable ?

La municipalité a actuellement plusieurs dossiers en cours d'étude, aucune décision définitive n'ayant encore été arrêtée. Les propositions reçues répondent souvent partiellement au cahier des charges, qui inclut la fourniture de services d'épicerie, y compris de produits frais et de boulangerie, un point de filiale postale, ainsi qu'un espace convivial où l'on peut consommer une boisson et des petits encas.

Récemment, l'épicière actuelle a revu sa position et souhaite désormais proposer une continuité de son service. Elle envisage une association avec d'autres parties intéressées pour assurer la transition.

La contribution financière de la commune à l'investissement a été saluée par le courtier qui nous accompagne dans ce projet. C'est en effet un des facteurs qui a permis de recevoir plusieurs offres.

La décision finale sera prise dans les semaines à venir.

4. Facturation de l'eau

Faisant suite à l'annonce de l'augmentation du prix de l'eau, la CoGest souhaite connaître le prix du m³ d'eau ainsi que la taxe d'épuration facturés :

- aux citoyens
- aux agriculteurs
- aux entreprises privées
- à l'Institution de Lavigny

	Jusqu'au 31.12.2022		Dès le 01.2023	
	Prix eau/m ³	Prix épuration/m ³	Prix eau/m ³	Prix épuration/m ³
Citoyens	CHF 0.90	CHF 0.45 -> entretien réseau + CHF 0.45 -> Epuration = CHF 0.90	CHF 1.30	Sans changement
Agriculteurs				
Entreprises privées				
Institution Lavigny*¹	CHF 0.72		env. CHF 1.04	

**¹ convention signée pour 49 ans fixant le prix de l'eau avec un rabais de 20% - échéance le 31.12.2037*

Consommation annuelle 2022 pour l'Institution : 29'137 m³

5. Sociétés locales

Quelles sont les sociétés locales qui reçoivent des subventions communales ou des prestations en nature (gratuité de salles ou de terrains) ?

- *Amicale de la Pompe à bras* mise à disposition gratuite d'une partie de l'ancien local pompier, l'autre partie étant dévolue à la Commune pour la voirie
- *Société Tir « La Gouille »* CHF 5'000.- + la prise en charge par la Commune des assurances liées au bâtiment
- *Cani-Copains* mise à disposition gratuite du terrain pour les entraînements canins, du cabanon jardin et la prise en charge de l'entretien du terrain
- *Badminton Club* mise à disposition gratuite de la salle de gym pour les entraînements et matchs
- *VBC La Gouille* mise à disposition gratuite de la salle de

- *FC Lavigny* *gym pour les entraînements et matchs mise à disposition gratuite de la salle de gym durant la période hivernale pour les entraînements et le reste de l'année du terrain de foot. La buvette du foot n'a pas été demandée cette année.*
- *Groupe de musique* *mise à disposition de l'ancien local abri PC de la jeunesse pour les répétitions de musique*
- *Toutes sociétés locales extérieures dont les enfants domiciliés à Lavigny, âgés de 4 à 16 ans, sont membres d'une société (par ex. foot, judo, natation, hockey, musique, etc.). La Commune verse CHF 100.-/enfant/année sur présentation d'une demande de la société et d'une liste des enfants de Lavigny.*

Municipalité/15.05.2023

